

## Rapport d'une visite au quartier général SNIAS à Chatillon et d'une mesure quantitative convenue de contrôle de production à l'usine SNIAS de Bourges (Paris, 11 septembre 1975)

**Légende:** Le 11 septembre 1975, le chef de la division II de l'Agence pour le contrôle des armements (ACA) communique au directeur les commentaires sur le rapport de la mission au quartier général de la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS) à Chatillon et à l'usine de SNIAS à Bourges les 21 et 22 mai 1975. Le chef de de la division précise que la demande consistant à voir le missile Pluton a été refusée, pourtant celui-ci n'avait pas été inclus dans la réponse française au questionnaire de l'ACA. En général, la mission s'est bien déroulée malgré un délai inférieur à 24 heures pour l'annonce de la visite. Ceci a affecté la préparation des chiffres, situation qu'il conviendrait d'éviter car une inspection réussie repose tant sur les membres nationaux que sur les chefs de missions.

**Source:** Agency for the control of Armaments. Division II. Report on a visit to SNIAS Headquarters at Chatillon and on an agreed quantitative measure of control of production at the SNIAS factory at Bourges(France) on 21 and 22 May 1975 . Paris: 11.09.1975. Copy N°1 of 3. pp. [s.p]1, 8-9. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://anlux.lu/>. Western European Union Archives. Armament Bodies. ACA. Agency for the Control of Armaments. Year: 1974 - 01/01/1974- 31/12/1975. File ACA-186. Volume 1/1.

**Copyright:** (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/rapport\\_d\\_une\\_visite\\_au\\_quartier\\_general\\_snias\\_a\\_chatillon\\_et\\_d\\_une\\_mesure\\_quantitative\\_convenue\\_de\\_controle\\_de\\_production\\_a\\_l\\_usine\\_snias\\_de\\_bourges\\_paris\\_11\\_septembre\\_1975-fr-3eab695c-ccao-40e2-bdoc-1da2d7ae60ac.html](http://www.cvce.eu/obj/rapport_d_une_visite_au_quartier_general_snias_a_chatillon_et_d_une_mesure_quantitative_convenue_de_controle_de_production_a_l_usine_snias_de_bourges_paris_11_septembre_1975-fr-3eab695c-ccao-40e2-bdoc-1da2d7ae60ac.html)



**Date de dernière mise à jour:** 13/10/2016

W. E. U.

U. E. U.

DIVISION II

W.E.U. SECRET

REPORT ON A VISIT TO SNIAS HEADQUARTERS  
AT CHATILLON AND ON AN AGREED QUANTITA-  
TIVE MEASURE OF CONTROL OF PRODUCTION  
AT THE SNIAS FACTORY AT BOURGES (FRANCE)  
ON 21 AND 22 MAY 1975

W8/g

Copy No. 1 of 3

*Handwritten signatures and dates:*  
10/1X  
4/19

SECRET


**LEITZ**  
3050 Rapid 2  
Made in Germany

REMARQUES SUR LES CHIFFRES DE FABRICATION

Il y a une différence de 68 entre les indications des réponses aux Questionnaires de l'Agence pour les années 1972 à 1974 et les chiffres réels de livraison du missile Exocet (MM38).

Réponses à l'ACA : 180 - Fabrications 248  
(38% d'erreur sur trois ans).

VERIFICATION PHYSIQUE

Le Groupe d'inspection visite les chaînes de montage et les aires de stockage de l'Exocet. La demande du Groupe de voir le Pluton est poliment refusée, le Groupe n'insiste pas.

La cadence de fabrication de 12 à 14 par mois pour l'Exocet semble raisonnable pour les installations existantes. Un maximum de 20 par mois devrait être possible.

CONCLUSIONS

En dépit du préavis très court, les représentants de la firme ont fait tout leur possible pour satisfaire les desiderata du Groupe de l'Agence.

La différence de 300 en ce qui concerne la fabrication du Milan correspond au total des exportations pour 1974, elle semble n'être le fait que d'une seule omission. Ce chiffre ne représentant que 5% de la production totale pendant trois ans, aucune action à ce sujet n'est recommandée.

La différence de 68 en ce qui concerne la fabrication de l'Exocet est due à ce que les fabrications initiales en 1972 (24) n'ont pas été signalées, mais également à des erreurs en 1973 et 1974. Bien que ce chiffre ne soit pas très élevé, il représente environ 5 mois de fabrication ou 38% du total des fabrications pendant les années 1972 à 1974.

.../...

Il sera nécessaire d'étudier attentivement les chiffres de fabrication signalés à l'avenir et de prendre les mesures voulues si de telles inexactitudes avaient tendance à se reproduire.

Un préavis d'une journée est évidemment insuffisant pour une usine de missiles aussi importante. Il semble que 7 à 10 jours soit le minimum de préavis qu'il faille donner à une telle usine à l'avenir.

Le Groupe recommande que la prochaine inspection ait lieu en 1978 et que le temps alloué pour la visite à Bourges soit porté de un jour à un jour et demi. Une demi-journée à Chatillon semble suffisante.